

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2019

Objet : fixation du taux de cotisation 2020 applicable aux prestations facultatives relatives à l'organisation des concours pour les collectivités et établissements non affiliés.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 novembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE à Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamia KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY, Monsieur Ali ZAHY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : fixation du taux de cotisation 2020 applicable aux prestations facultatives relatives à l'organisation des concours pour les collectivités et établissements non affiliés.

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération n° 2018-66 du 27 novembre 2018 fixant le taux de cotisation des missions facultatives de prestations concours aux collectivités et établissements non affiliés pour l'exercice 2019 ;

Considérant que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sus visée prévoit que les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions à caractère facultatif peuvent être financées par des cotisations additionnelles ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

De maintenir à 0,17 % de la masse salariale le taux de cotisation applicable aux prestations facultatives relatives à l'organisation des concours pour les collectivités et établissements non affiliés, pour l'exercice 2020.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne